

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 avril 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

9

Votants :

10

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi sept avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVIZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2025

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET, Maire-Adjoints – Mme Catherine INGRES et MM Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Daniel RODRIGUES, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier COTTRAY (procuration à Nicolas EVRARD) et Mmes Véronique DAVID, Justine PERRAUT

ABSENTS : M. Carl DEVOUASSOUX et Mme Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOUCHET

26/2025

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 pour le Budget Général

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

SOUS-PRÉFECTURE
DE BONNEVILLE

19 MAI 2025

COURRIER ARRIVÉ

	RÉSULTAT CA 2023	VIREMENT section Fonctionnement	RÉSULTAT de l'exercice 2024	RESTES À RÉALISER 2024	SOLDE des RESTES à RÉALISER	Chiffres pour AFFECTATION du RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	- 188 857,66		224 969,84	Dépenses	0,00	36 112,18
				0,00		
				Recettes		
				0,00		
FONCTIONNEMENT	360 160,53	188 857,66	158 522,37			329 825,24

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),
- Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représenté,

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024 :	329 825,24
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	150 000,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	179 825,24
Total affecté au c/1068 :	150 000,00
DEFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024 : Déficit à reporter (ligne 002)	

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 28/04/2025 et de sa publication le 28/04/2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,

Jérôme BOUCHET.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérécourts citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.